

FICHE DE DONNEES DE SECURITE NON-FLAMMABLE CONTACT CLEANER

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial NON-FLAMMABLE CONTACT CLEANER
No du produit CCL, ECCL200, ZE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit de nettoyage
Utilisations déconseillées Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ELECTROLUBE. A division of HK
WENTWORTH LTD
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE
LE65 1JR
UNITED KINGDOM
+44 (0)1530 419600
+44 (0)1530 416640
info@hkw.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	Acute Tox. 4 - H302; Acute Tox. 4 - H312; Acute Tox. 4 - H332; STOT Single 2 - H371
Pour l'environnement	Aquatic Chronic 3 - H412

Classification (1999/45/CEE) Xn; R20/21/22, R68/20/21/22. R52/53.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Pour l'environnement

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

Risques Physiques et Chimiques

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. En cas de vidange faite en présence de flammes nues ou de corps incandescents, la bombe aérosol risque de s'enflammer.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient MÉTHANOL
Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008

NON-FLAMMABLE CONTACT CLEANER



Mention D'Avertissement	Attention	
Mentions De Danger	H302 H312 H332 H371 H412	Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact avec la peau. Nocif par inhalation. Risque présumé d'effets graves pour les organes . Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils De Prudence	P280 P251 P410+412	Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
Conseils De Prudence Supplémentaires	P271 P260 P302+352	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

A MIXTURE OF: (R,R)-1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-DECAFLUOROPENTANE, (S,S) -1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-DECAFLUOROPENTANE		60-80%
No CAS : -	No CE : 420-640-8	
Classification (CE 1272/2008) Aquatic Chronic 3 - H412	Classification (67/548/CEE) R52/53	
MÉTHANOL		1-5%
No CAS : 67-56-1	No CE : 200-659-6	
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Acute Tox. 3 - H301 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 3 - H331 STOT Single 1 - H370	Classification (67/548/CEE) F;R11 T;R23/24/25,R39/23/24/25	
OXYDE DE DIMÉTHYLE		1-5%
No CAS : 115-10-6	No CE : 204-065-8	
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12	

NON-FLAMMABLE CONTACT CLEANER

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin. Garder au repos, au chaud et à l'air frais.

Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! NE JAMAIS FAIRE VOMIR OU BOIRE UN LIQUIDE UNE PERSONNE INCONSCIENTE !

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Consulter immédiatement un médecin ! Garder au repos, au chaud et à l'air frais.

Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.

Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

Risques particuliers

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur.

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs. Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Porter un équipement de protection approprié. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts.

6.4. Référence à d'autres sections

NON-FLAMMABLE CONTACT CLEANER

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Le produit contient une substance qui est dangereuse pour les organismes aquatiques, et qui peut avoir des effets indésirables à long terme sur l'environnement aquatique. Voir aussi la rubrique 12. Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
MÉTHANOL	VLEP	200 ppm	260 mg/m ³	1000 ppm	1300 mg/m ³	
OXYDE DE DIMÉTHYLE	VLEP	1000 ppm	1920 mg/m ³			

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Conditions de procédé

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

Protection respiratoire

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP). Un appareil respiratoire à filtre combiné, type A2/P3, est recommandé. EN14387

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Gants en caoutchouc nitrile, PVA ou Viton sont recommandés. Gloves should conform to EN374

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable. En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial. EN166

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Se laver rapidement à l'eau savonneuse en cas de contamination de la peau. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide
Couleur	Incolore.
Odeur	Aucune odeur caractéristique.
Solubilité	Non miscible avec l'eau
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	>55 (>131 F)
Point de fusion (°C)	-80 (-112 F)
Densité relative	1.37 - 1.40 @ 20 °c (68 F)
Pression de vapeur	30 kPa @ 20 °c (68 F)

9.2. Autres informations

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non disponible.

Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec les acides et les substances oxydantes.

10.5. Matières incompatibles**Matières À Éviter**

Acides forts. Les alcalis forts. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé : Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Inhalation**

Nocif par inhalation. Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Nocif par contact avec la peau. Irritant pour la peau.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

Organes Cibles

Peau Yeux Appareil respiratoire, poumons

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

NON-FLAMMABLE CONTACT CLEANER

MÉTHANOL (CAS: 67-56-1)

Dose Toxique 1 - DI 50

9100 mg/kg (oral rat)

Concentration Toxique - CL 50

145000 ppm/4 h (inhalation rat)

OXYDE DE DIMÉTHYLE (CAS: 115-10-6)

A MIXTURE OF: (R,R)-1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-DECAFLUOROPENTANE, (S,S)-1,1,1,2,2,3,4,5,5,5-DECAFLUOROPENTANE (CAS: -)

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Aucun effet nocif connu pour l'environnement aquatique.

12.1. Toxicité

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

MÉTHANOL (CAS: 67-56-1)

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l

10800

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l

24500

Ci 50, 72 H, Algue, mg/l

8000

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

MÉTHANOL (CAS: 67-56-1)

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

MÉTHANOL (CAS: 67-56-1)

Mobilité :

Ce produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

No. UN (ADR/RID/ADN) 1950

No. UN (IMDG) 1950

NON-FLAMMABLE CONTACT CLEANER

No. UN (ICAO) 1950

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport CONSUMER COMMODITY

Désignation officielle de transport AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID/ADN 2.2

Classe ADR/RID/ADN Class 2

No. D'Étiquette ADR 2.2

Classe IMDG 2.2

Classe/Division ICAO 2.2

Étiquettes De Transport



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EMS F-D, S-U

Code restriction de tunnel (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information requise.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

NON-FLAMMABLE CONTACT CLEANER

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Émise Par Helen O'Reilly
Date de révision APRIL 2013
Révision 8
No FDS 10331

Phrases - R (Texte Intégral)

R12 Extrêmement inflammable.
R11 Facilement inflammable
R68/20/21/22 Nocif : possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R39/23/24/25 Toxique : danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Mentions De Danger Complètes

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact avec la peau.
H312 Nocif par contact avec la peau.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes <<Organs>>.
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes <<Organs>>.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.